



Séance du samedi 14 décembre 2024 à 10 heures 00

Date de la Convocation: 10 décembre 2024 *quatorze décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique FREUDENBERGER Anne-Marie HONORÉ Reynald JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé LUTIN-DELZERS Corinne PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Pour: 13
Contre: 1
Abstention: 0

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard GUERY Christophe représenté par HONORÉ Reynald TARDY Johann représenté par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : THIAVILLE Marie-Bénédicte

DE 061 2024 : TARIFS 2025 - CONCESSION AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués aux emplacements dans le cimetière, ainsi que ceux du columbarium "Pyramide" et des nouveaux columbariums. Elle informe que les emplacements dans le columbarium "Pyramide" sont complets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2025 :

Emplacements au sol

Surface de 1m x 2m = 100 €
Surface de 2m x 2m = 150 €
Surface de 3m x 2m = 200 €

Emplacements au columbarium "Pyramide" - Renouvellement

1 case pour 1 urne de 18 cm de diamètre = 200 €
1 case pour 2 urnes de 18 cm de diamètre = 400 €
1 case pour 3 urnes de 18 cm de diamètre = 600 €

Emplacement en cavurne (urne de 18 cm de diamètre)

1 mini caveau avec plaque de marbre = 800 €
1 emplacement sans aménagement de 1mx1m = 100 €

Emplacements aux columbariums muraux

1 case pour 4 urnes de 18 cm de diamètre = 800 €

Les tarifs du columbarium correspondent à :

- un droit d'usage de la concession
- l'ouverture et la fermeture de la case

La gravure du nom, du prénom et des dates de naissance et de décès sera à la charge des familles et devront répondre à des règles de rédaction mentionnées dans le règlement du cimetière.

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024

Date de reception de l'AR: 16/12/2024

088-218802668-DE_061_2024-DE

A G E D I

Dispersion au Jardin des Souvenirs

Gratuitement à la disposition des familles, toutefois, la gravure reste à charge.

Les concessions ont une durée de 30 ans, renouvelables à la demande du concessionnaire ou de ses ayants-droits.

Le budget du CCAS étant dissout depuis le 31/12/2016, l'encaissement se fait uniquement sur le budget communal à l'article 70311-Concessions dans les cimetières.

THIAVILLE Marie-Bénédicte,
Secrétaire de séance



GREMILLET Virginie,
Le Maire

